

Organom • Grand Bourg Agglomération

# CONCERTATION PRÉALABLE **BILAN**

Création d'une chaufferie à La Tienne  
et d'un réseau de chaleur

# BILAN

**FÉVRIER 2024**



# SOMMAIRE

**DÉCOUVREZ, COMPRENEZ,  
INFORMEZ-VOUS !**

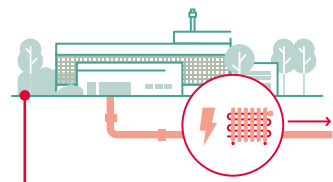


## Éditos

Page 3

## Après la concertation préalable, le bilan

Page 4



## 1 • Construction d'une chaufferie reliée à un réseau de chaleur

Page 5



## 2 • Modalités de la concertation préalable

Page 8

## 3 • La concertation concrètement

Page 11



## 4 • Expression des citoyennes et des citoyens

La chaufferie et la maîtrise de l'exploitation

**Combustibles** **Émissions** **Gaz à effet de serre (GES)** **Normes et contrôles**

Pages 17 à 21

La pertinence du modèle face aux enjeux environnementaux

**Modularité et évolutivité** **Avenir** **Enfouissement**

Pages 22 à 25

Le rôle de l'exploitant et la sécurité du dispositif

**Relations** **Obligations** **Incidents**

Pages 26 à 28

L'impact de la chaufferie sur son environnement

**Environnement** **Santé**

Pages 29 à 31

Le réseau de chaleur et son rendement

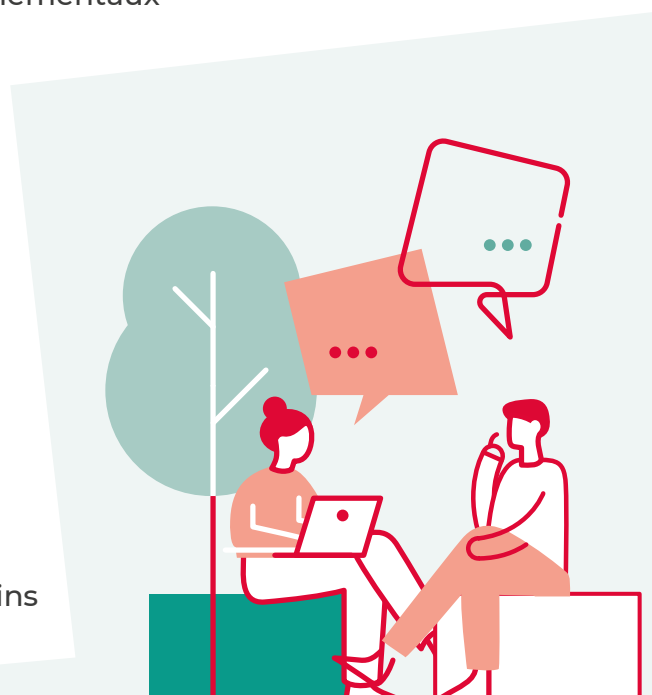
**Réseau** **Performance** **Saisonnalité**

Pages 32 à 35

Le suivi de l'exploitation et l'information des riverains

**Riverains** **Circulation** **Élus**

Pages 36 à 38





# DÉCHETS ET ÉNERGIE : PRÉPARER L'AVENIR PAR L'INFORMATION ET LA CONCERTATION



**Yves Cristin,**  
président d'Organom



## La concertation préalable

organisée par Organom et Grand Bourg Agglomération afin de présenter aux habitants du territoire le projet de chaufferie et de réseau de chaleur a réuni plus de 500 personnes. Nous avons fait le choix de rencontres à taille humaine afin de pouvoir informer, recueillir les questions et y répondre. Situés très en amont de la réalisation, ces échanges, qui ont été consignés, seront présentés au futur exploitant de la chaufferie afin qu'il en tienne compte dans la construction et l'exploitation de l'équipement. Nous continuerons à associer la population tout au long du développement du projet.



**Jean-François Debat,**  
président de Grand Bourg  
Agglomération



Les crises écologiques et énergétiques auxquelles font face nos sociétés nous obligent à changer, certes individuellement, mais aussi collectivement, en posant maintenant les jalons de ce que sera notre territoire demain. Utiliser les déchets actuellement enfouis, pour en faire un combustible alimentant une chaufferie, qui elle-même produira de l'énergie, énergie utilisée pour nous chauffer via un réseau de chaleur : voilà une belle chaîne de valeurs, contribuant à **l'autonomie énergétique** et améliorant la maîtrise des coûts du chauffage. Pour y parvenir, c'est aujourd'hui qu'il faut agir.





# DERNIÈRE PHASE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE, **LE BILAN**



## SELON LA RÉGLEMENTATION

**La concertation préalable** pour un projet d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est régie par le Code de l'environnement.

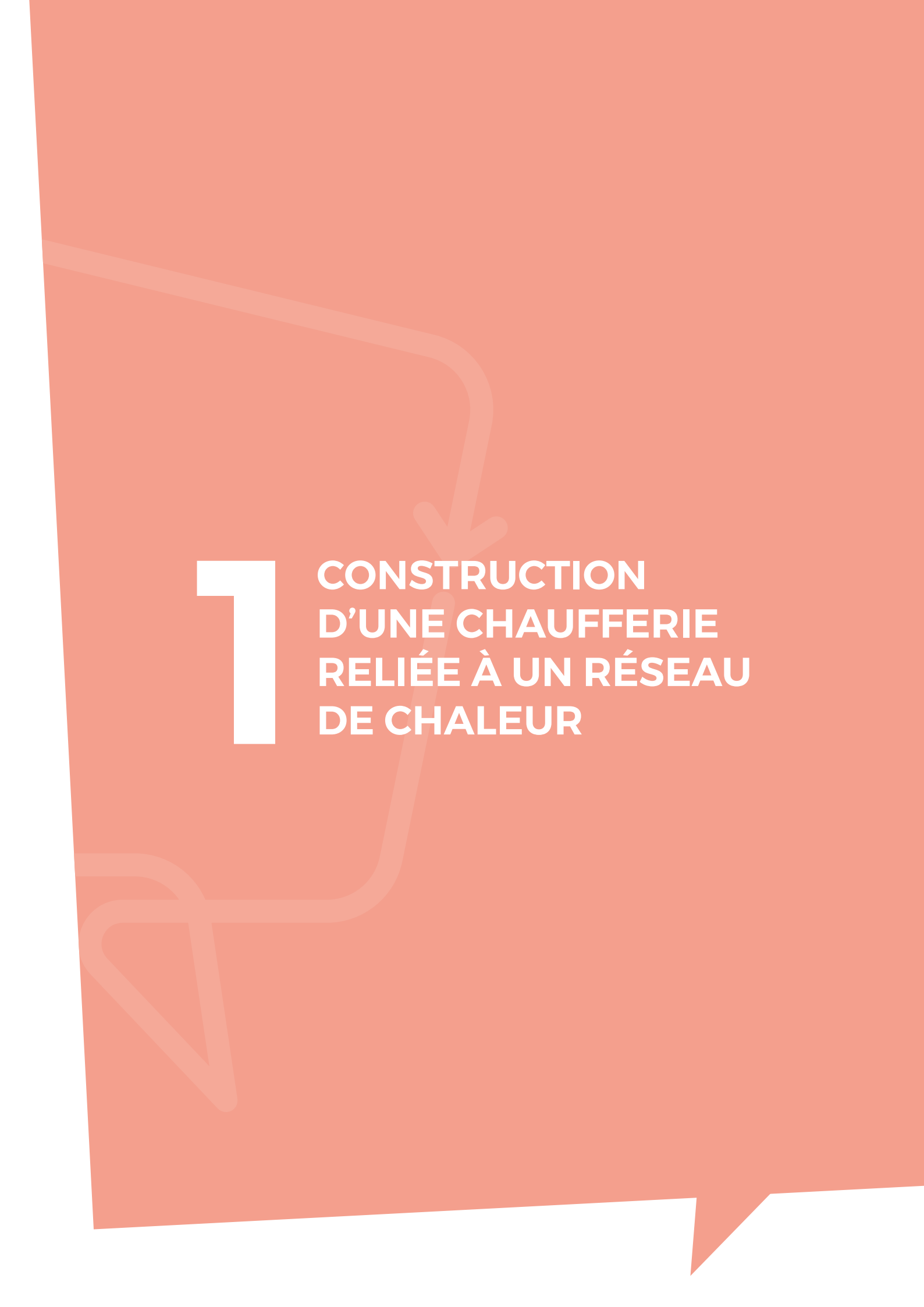
**La fin de la concertation** donne lieu à un bilan rendant compte de la participation des citoyens et présente la synthèse des interrogations et/ou observations recueillies.

**Organom et Grand Bourg Agglomération**, partenaires de ce double projet déchet énergie – une chaufferie reliée à un réseau de chaleur –, apportent des compléments d'information dans ce bilan.

## INFORMATION

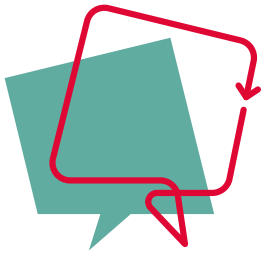
Le bilan doit être publié dans les deux mois qui suivent la fin de la concertation.

Il fait l'objet d'une réunion de présentation prévue mercredi 7 février 2024.



**1**

**CONSTRUCTION  
D'UNE CHAUFFERIE  
RELIÉE À UN RÉSEAU  
DE CHALEUR**



Organom • Grand Bourg Agglomération

# CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR

## “ Du 2 octobre au 2 décembre 2023

Vous avez été invités à participer à la concertation préalable préfigurant la construction d'une **chaufferie** sur le Pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne à Viriat. L'énergie produite alimentera le **réseau de chaleur** en développement de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

Ce projet global porté par Organom (chaufferie) et Grand Bourg Agglomération (réseau de chaleur) relève ainsi deux défis de la transition écologique : une meilleure valorisation des déchets et la production d'une énergie à partir d'une ressource locale. ”

Plus d'infos sur [www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## QUI GÈRE LES DÉCHETS ?

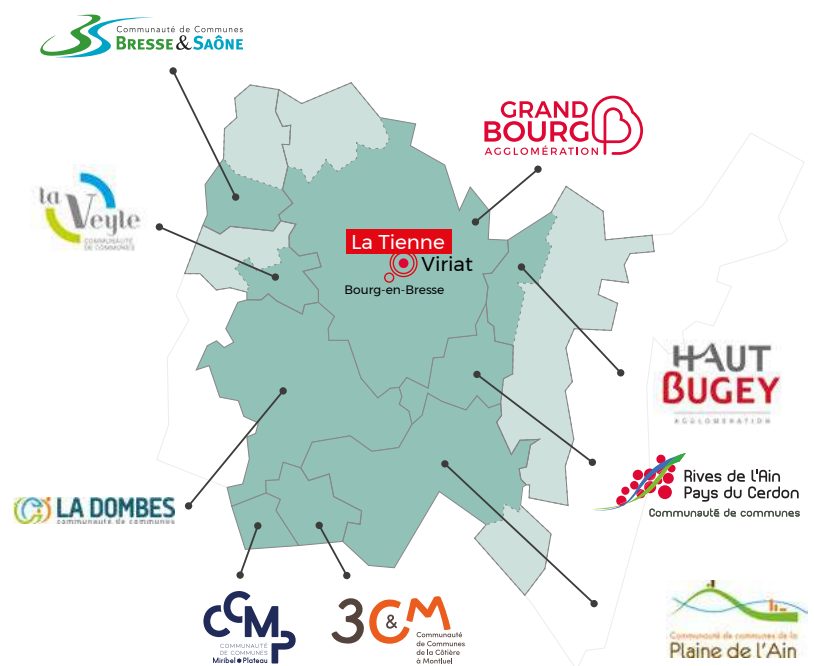


**Organom est le syndicat intercommunal qui gère le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne à Viriat, Bourg-en-Bresse.**

Si vous habitez dans l'une des **9 intercommunalités** adhérentes à Organom, vos déchets ménagers sont traités et valorisés sur le Pôle de La Tienne.

Aujourd'hui,  
**108 000\*** tonnes  
de déchets sont traités et valorisés  
par an sur le Pôle de La Tienne dont  
**56 000\*** tonnes d'ordures ménagères.

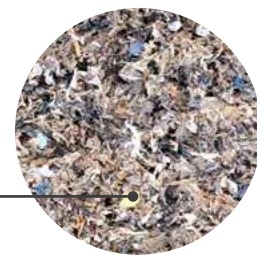
\* chiffres 2022



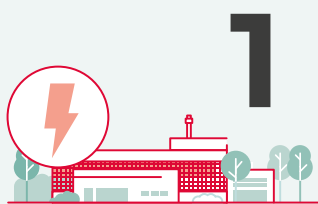
# NOS DÉCHETS TRANSFORMÉS EN COMBUSTIBLE... ET EN ÉNERGIE

Aujourd'hui, les déchets ménagers non recyclés sur le Pôle de traitement et de valorisation de La Tienne sont enfouis dans des casiers de stockage spécifiquement aménagés. Demain, ils seront préparés et affinés pour être transformés en combustible solide de récupération (ou CSR).

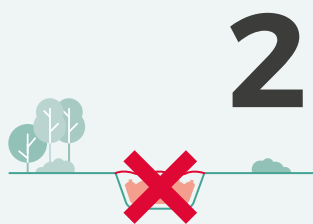
Une fois produit, le CSR est utilisé pour alimenter la chaufferie et le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération.



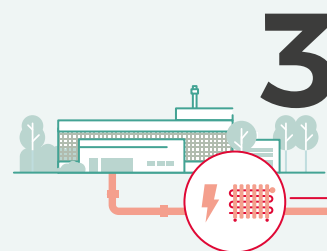
## AVEC 3 EFFETS POSITIFS



**1**  
Le combustible alimente la chaufferie spécifiquement adaptée à celui-ci sans transport supplémentaire.



**2**  
Cette transformation des déchets en combustible met un terme à l'enfouissement des ordures ménagères.



**3**  
La chaufferie produit de la chaleur utilisée pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage ainsi que de l'électricité.

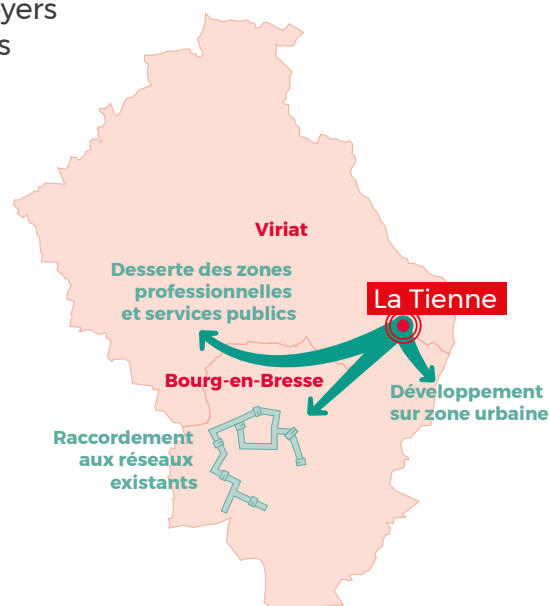
## VERS LE RÉSEAU DE CHALEUR : LA SOLUTION 100 % GAGNANTE

À Bourg-en-Bresse, deux réseaux de chaleur alimentent des foyers et des services publics essentiels, pour leurs besoins quotidiens en eau chaude sanitaire et en chauffage.

L'énergie provenant de la future chaufferie est :

- **locale**, donc maîtrisée,
- **une alternative aux énergies fossiles** contribuant à la décarbonation de la société,
- indépendante des cours mondiaux donc présentant **une meilleure stabilité tarifaire pour les abonnés.**

La chaufferie permettra d'augmenter de **47 GWh** d'énergie renouvelable par an pour de nouveaux abonnés avec **10 km** supplémentaires de nouveau réseau.





# 2

## MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE



# CONCERTATION PRÉALABLE, DÉCOUVRIR, COMPRENDRE, S'EXPRIMER

Ce temps d'information et d'échange, situé en amont d'un projet ayant un impact sur l'environnement, permet à tout citoyen d'en comprendre les enjeux, d'appréhender les impacts, d'en débattre. Le citoyen devient ainsi partie prenante de la décision publique.

## QUAND ?

2  
octobre  
2023

2  
décembre  
2023

## PROCHE ET HUMAINE

Les élus d'Organom et de Grand Bourg Agglomération ont choisi de privilégier des rencontres à dimension humaine, en petits groupes, où il est plus simple de prendre la parole.

## PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a concerné l'ensemble des territoires adhérents du syndicat Organom. Dans ce cadre, des temps d'échanges ont mobilisé plus particulièrement les communes de Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois et Viriat situées en proximité. Organom a souhaité étendre cette concertation à tous les territoires adhérents du syndicat.

## AVEC QUELS OUTILS D'INFORMATION ?

- 1 Une annonce légale de concertation affichée dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les 4 communes de Viriat, Saint-Étienne-du-Bois, Jasseron et Bourg-en-Bresse.
- 2 Une page dédiée au projet sur les sites internet d'Organom et de Grand Bourg Agglomération.
- 3 Un dossier de présentation précisant les objectifs et les garanties du projet, téléchargeable sur les sites internet d'Organom et de Grand Bourg Agglomération.
- 4 Une plaquette synthétique de présentation du projet, à disposition dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les communes concernées par le périmètre d'enquête publique.
- 5 Une vidéo explicative diffusée sur les sites internet d'Organom et de Grand Bourg Agglomération et sur les réseaux sociaux.



La plaquette de présentation



La vidéo explicative





La foire aux questions



L'affiche

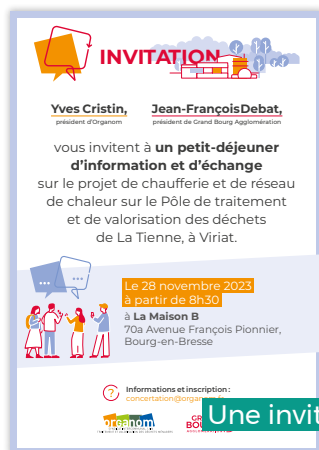


Pages web dédiées au projet

- 6 Une foire aux questions permettant de répondre aux interrogations récurrentes des citoyens, téléchargeable sur les sites internet d'Organom et de Grand Bourg Agglomération.
- 7 Des affiches annonçant la concertation préalable, mises à disposition dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les mairies concernées par le périmètre de la future enquête publique.
- 8 Des liens sur les sites web des collectivités adhérentes à Organom (voir page 6).
- 9 Sur le Fil'Info Riverains publié par Organom.



Les visuels réseaux sociaux



Une invitation

## AVEC QUELLES INVITATIONS ?

- 10 Des posts sur les réseaux sociaux pour annoncer les ateliers thématiques.
- 11 Des parutions dans le Progrès numérique « Pour sortir » permettant d'annoncer les ateliers et les visites grand public.
- 12 Un encart dans le bulletin municipal de Viriat.
- 13 Des invitations à visiter le Pôle de traitement et de valorisation des déchets de La Tienne pour des groupes ciblés (entreprises, élus...).



**3**

**LA CONCERTATION  
CONCRÈTEMENT**

# QUEL A ÉTÉ LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE ?

La concertation a été organisée autour de 3 grands thèmes.

## THÈME 1

Par quels procédés la chaufferie apportera-t-elle des garanties pour la qualité de l'air, de l'eau et du sol ?

## THÈME 2

Comment la chaufferie s'intégrera-t-elle dans l'environnement naturel et comment respectera-t-elle la faune et la flore ?

## THÈME 3

Comment les habitants seront-ils informés au quotidien du fonctionnement de la chaufferie et quel sera le contrat de confiance ?

**Plus de 500 personnes**  
au total ont participé à la concertation préalable



**255 participants**

À LA DEMANDE

Des collectifs, associations, habitants d'intercommunalités adhérentes, scolaires, étudiants... sont venus découvrir le Pôle lors de visites organisées à leur demande. Elles ont été l'occasion de présenter le projet de chaufferie.

**50 participants**

TROIS ATELIERS  
D'INFORMATION  
ET D'ÉCHANGES

Les ateliers se sont déroulés sur le site de La Tienne. D'une durée de 2 heures, chacun – un par thème – a été organisé en plusieurs séquences, comprenant des temps d'information pour approfondir le sujet et des temps de discussion permettant de recueillir les remarques et les suggestions. Lors de ces 3 ateliers, ont également été évoquées les modalités de connexion et de développement des réseaux de chaleur de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.





## Agenda des ateliers

### Thème 1

Lundi 16 octobre 2023 à 19 heures

### Thème 2

Mardi 7 novembre 2023 à 19 heures

### Thème 3

Jeudi 23 novembre 2023 à 19 heures

**90 participants**

## TROIS VISITES GRAND PUBLIC POUR DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE

Après une explication en salle sur les objectifs de la future chaufferie, les participants ont visité le Pôle. Ils ont pu observer l'emplacement sur lequel sera construite la chaufferie. Ils ont également découvert les équipements en fonctionnement : en particulier l'usine Ovade qui extrait la part fermentescible des ordures ménagères pour en faire du biogaz et du compost ; et une installation de stockage où les déchets ultimes sont enfouis.



## Agenda des visites

Samedi 7 octobre 2023  
à 8h45 et à 10h45

Mardi 24 octobre 2023  
à 13h45 et à 15h45,  
lors des vacances scolaires

Mercredi 22 novembre 2023  
à 13h45 et à 15h45,  
lors de la semaine européenne  
de réduction des déchets





**55 participants**

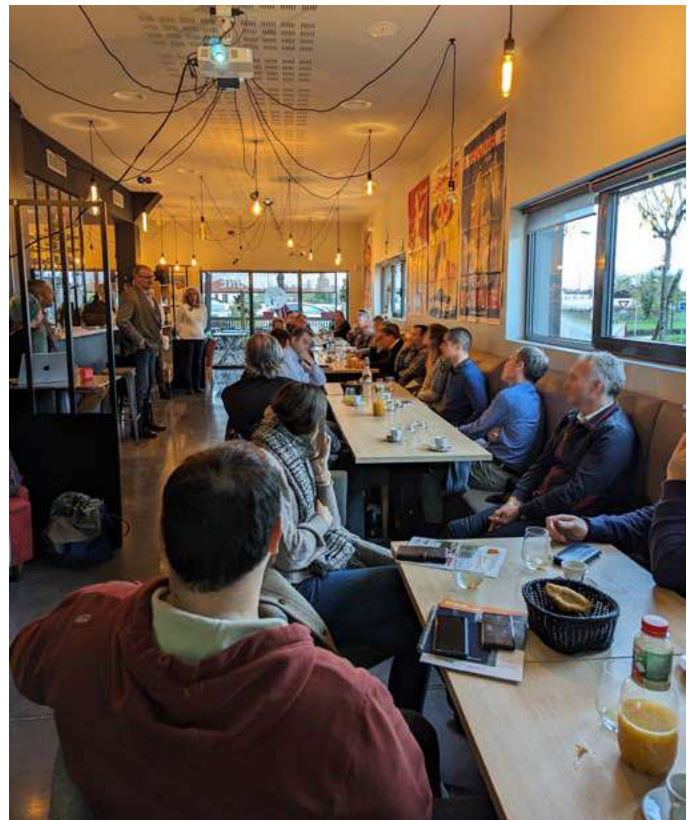
## DES VISITES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉLUS

Plusieurs visites ont été organisées pour les élus en particulier, toujours avec une volonté pédagogique de faire comprendre le fonctionnement du Pôle de La Tienne, le traitement des déchets et le projet de chaufferie. Sur les photos, le 24 novembre avec Yves Cristin, président d'Organom, et Jean-François Debat, président de Grand Bourg Agglomération.

**40 participants**

## UNE RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le 28 novembre, pendant 2 heures, les acteurs économiques du territoire ont pu s'informer, questionner, proposer lors d'un petit-déjeuner qui leur était dédié.



## 4 réunions

# EN AMONT DE LA CONCERTATION, LES RIVERAINS ET DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Riverains et associations ont été invités à des réunions en amont de la concertation préalable, pour leur présenter le projet et pour les informer des modalités de leur participation.

### MODALITÉS D'EXPRESSION DES CITOYENS

- Lors des rencontres, les expressions ont toutes été enregistrées et consignées.
- Des registres ont été mis à disposition dans les locaux d'Organom, au siège de Grand Bourg Agglomération et dans les mairies de Bourg-en-Bresse, Jasseron, Saint-Étienne-du-Bois, Viriat.
- Des flyers d'expression ont été remis aux participants aux différents événements.
- Un formulaire a été disponible sur organom.fr et sur grandbourg.fr.
- Possible aussi de s'exprimer par mail et par courrier postal.

### Des avis exprimés

(mails, registres, flyers)

### LE +

**Les participants ont salué l'organisation :** multiplicité des temps d'échanges, visite des équipements, accueil en petits groupes.

### LE -

**Située très en amont du projet, la concertation préalable ne permet pas toujours de répondre à toutes les questions.**

Se situant avant les études, toutes les réponses ne sont pas encore disponibles.





**4**

**EXPRESSION  
DES CITOYENNES  
ET DES CITOYENS**



# LA CHAUFFERIE ET LA MAÎTRISE DE L'EXPLOITATION

Combustibles | Émissions

Gaz à effet de serre (GES)

Normes et contrôles

# LA CHAUFFERIE ET LE CONTRÔLE DE L'EXPLOITATION

La chaufferie et le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération seront alimentés par un Combustible Solide de Récupération (CSR). Règlementé, ce combustible est réalisé à partir des ordures ménagères non recyclées, actuellement enfouies et qui, demain, seront valorisées.

Ce nouveau combustible, encore peu connu en France, a suscité beaucoup de questionnements autour de sa composition et de ses caractéristiques. Autre sujet majeur qui a mobilisé les attentions des habitants ayant participé à cette concertation, la nature des rejets d'une chaufferie, ainsi que le contrôle des émissions effectué dans le cadre de la réglementation.

Au cœur des préoccupations des habitants du territoire et des associations environnementales, le sujet des gaz à effet de serre est souvent revenu lors des échanges, avec des demandes de chiffres et de comparatifs.

Toutes ces thématiques ont été présentées et développées à la lumière du marché de performance lancé par Organom pour la conception et l'exploitation de la future chaufferie, et des exigences qui y sont décrites.

## Combustibles

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Dans nos poubelles ménagères, on enlève le plastique, les cartons. Vous allez garder quoi des poubelles ménagères pour le combustible ? ”

*Une habitante (atelier 2)*

“ Quel sera alors le tonnage de déchets pour la chaufferie ? ”

*Un habitant (atelier 2)*

“ Si le combustible n'est pas conforme aux normes de la chaufferie, quel process est prévu pour qu'il devienne combustible ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

“ Est-ce qu'une chaufferie est un incinérateur ? ”

*Un habitant de Viriat*

“ Comment sont traités les résidus de la combustion ? ”

*Un habitant (par mail)*

“ Les mâchefers sont souvent utilisés en sous-couche routière ? Est-ce normal de répandre sous une route des produits potentiellement dangereux pour les nappes phréatiques ? ”

*Un habitant (par mail)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

La collecte sélective ayant été réalisée en amont (plastique, papier, cartons...) par les habitants, les ordures ménagères résiduelles non recyclées qui arrivent sur le site sont triées pour soustraire notamment les métaux, qui sont envoyés dans des filières de recyclage. Puis la fraction organique (restes de repas,...) est extraite pour alimenter le méthaniseur d'Ovade, qui produit du biogaz, de

l'électricité et du compost. Le reste, qui représente 50 % de déchets, n'est pas recyclable et part actuellement à l'enfouissement.

C'est cette fraction qui constituera le Combustible Solide de Récupération (CSR). **Ce combustible, recueilli dans un bocal, a été présenté aux participants lors des trois ateliers organisés dans le cadre de la concertation préalable.**

*...Suite page suivante*

Il est composé pour partie de papiers et cartons ou encore de textiles, tous souillés mais aussi de plastiques non recyclables. Aujourd'hui, certains plastiques sont tellement complexes dans leur composition qu'il n'est pas possible de les recycler. Provenant de l'installation Ovade, ce Combustible Solide de Récupération disposera de caractéristiques constantes dans le temps, vérifiées par Organom et l'exploitant de l'usine.

La chaufferie n'est pas un incinérateur. Son objectif premier consiste à produire de l'énergie, et non pas à brûler des déchets. Un incinérateur reçoit des sacs d'ordures ménagères brutes, incluant bien souvent du verre, des métaux et toutes sortes de matières dont les composants peuvent être toxiques lorsqu'ils sont incinérés. À la différence d'un incinérateur, les déchets qui serviront de combustibles pour la chaufferie sont préalablement triés, sélectionnés et préparés.

Au total, cela représente 30 000 tonnes de déchets par an pour la future chaufferie, ce qui correspond à un petit dimensionnement pour ce type d'équipement.

Si le combustible n'est pas conforme aux normes définies pour la chaufferie dans le cadre du marché de performance, il sera enfoui. Toutefois, le marché de performance prévoit un taux très faible de refus.

Les résidus de la combustion (par exemple les mâchefers) ne seront pas stockés sur le Pôle de La Tienne. Ils seront acheminés vers des plateformes de traitement spécialisées. Comme tous les autres mâchefers résultant d'installations classées de combustion, ils seront analysés et, en fonction des résultats, subiront un traitement complémentaire ou seront directement réutilisés, notamment en remblais ou en sous-couche routière. Pour être réutilisés, **ces mâchefers doivent répondre à des exigences réglementaires inscrites à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011**. Si ces derniers ne répondent pas à ces exigences, notamment du fait d'une forte présence de polluants, ils seront enfouis dans des sites spécialisés. Chaque année, en France, ce sont deux millions de tonnes de mâchefers qui sont recyclées après maturation et préparation.

## Émissions

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“On ne se fait pas de souci pour la qualité du combustible. Ce qui nous embête, c'est ce qui sortira au-dessus de la chaufferie.”

*Un habitant (atelier 2)*

“Finalement, ce que j'ai dans la pluie, ce n'est pas meilleur que ce qui va retomber chez vous.”

*Un habitant (atelier 1)*

“Les taux de dioxines retrouvés dans les œufs de poules vivant à proximité des incinérateurs les rendent impropres à la consommation. A-t-on des études épidémiologiques autour des incinérateurs ?”

*Un habitant (par mail)*

“A-t-on une analyse prospective sur les fumées qui vont sortir ?”

*Un habitant (atelier 1)*

“Je veux savoir ce qui est rejeté même si c'est dans les normes.”

*Une habitante (atelier 1)*

“Il n'y a pas de dioxines et de furanes dans les différentes émissions que vous nous présentez, et pourtant la chaufferie va en générer.”

*Une habitante (atelier 2)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Le projet est soumis à une concertation préalable. À ce stade, tous les résultats d'études sur les rejets ne sont pas encore disponibles ; ils le seront pour la phase d'enquête publique. **Organom a déjà formulé ses exigences dans le cahier des charges**

**rédigé pour le choix du futur constructeur et exploitant de la chaufferie.** Cela se traduit par :

- **L'intégration des meilleures techniques disponibles** concernant les rejets.

*...Suite page suivante*

- **Le respect des valeurs d'émission les plus draconiennes réglementairement**, avec de fortes exigences pour les systèmes de filtration, tout comme l'est la réglementation européenne. De nos jours, les systèmes de filtration, de plus en plus performants, permettent de les limiter, dans des quantités très en-dessous des seuils.
- **La réalisation de contrôles en continu par l'exploitant** pour s'assurer du bon fonctionnement de l'installation.

Aujourd'hui, les chaufferies sont conçues pour éviter la production de dioxines et de furanes grâce aux températures de combustion (850°C). Au-dessus de cette température, ces molécules ont du mal à se combiner et à se fabriquer. Si les 850°C ne sont pas atteints, un brûleur permet de maintenir la température pour éviter la production de dioxines et de furanes. En-dessous de cette température, une trappe se ferme empêchant l'introduction de combustible dans le four.

Une évaluation des quantités de polluants atmosphériques est réalisée avant l'ouverture de la chaufferie, puis à 3, 6 mois et tous les ans. Elle est effectuée par prélèvements opérés par des laboratoires agréés et indépendants. Un rapport est transmis aux organismes de contrôle. Il existe aussi des mesures en continu des dioxines et furanes, par des cartouches qui récupèrent le flux de gaz. Toutes les quatre semaines, cette cartouche est envoyée pour analyse dans un laboratoire agréé.

**En tant que maître d'ouvrage, Organom a l'obligation de fournir un rapport annuel, de l'ensemble des résultats à la Commission de suivi de site.**

La publication des données de rejets est obligatoire puisque c'est dans l'arrêté d'exploitation. Tous les documents inhérents au site actuel de La Tienne sont publiés sur le site internet d'Organom. **Ils le seront de la même manière pour la chaufferie.**

## Gaz à effet de serre (GES)

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Alors qu'il devient urgent de les limiter, cette installation va augmenter les rejets de CO<sub>2</sub> sur le territoire. Ont-ils été évalués ?”  
*Un habitant (par mail)*

“Avez-vous comparé les rejets de CO<sub>2</sub> émis par la future chaufferie avec la situation actuelle de traitement des déchets ?”  
*Un membre d'une association environnementale*

“Si nous voulons diminuer les rejets de gaz à effet de serre pour, à terme, limiter les impacts du dérèglement climatique, nous devons d'abord réduire la production de déchets non recyclables”  
*Une habitante (par mail)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Selon les données d'ATMO AURA en 2022, la majeure partie des émissions de gaz à effet de serre sur le bassin de Bourg-en-Bresse sont réalisées par le transport routier (36 %) et par l'agriculture (30 %). Le traitement des déchets ou l'industrie n'arrivent qu'en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> position avec respectivement 6 et 4 %. Un bureau d'études spécialisé a été missionné afin d'établir un bilan carbone de la future chaufferie, en le comparant au scénario où la situation serait laissée en l'état.

Les résultats de cette étude montrent que la production d'énergie par la chaufferie, raccordée à un réseau de chaleur, est moins émettrice de CO<sub>2</sub> que la situation actuelle (enfouissement des refus d'OVade, chaudière individuelle au gaz). **Le détail de cette étude technique a été présenté aux associations environnementales qui en avaient fait la demande.**

...Suite page suivante

La gestion des déchets est devenue une préoccupation environnementale majeure dans nos sociétés de consommation. Toutefois, l'atteinte des objectifs légaux ne sera pas immédiate. En effet, le changement de notre modèle de production et de consommation à l'échelle du pays prendra plusieurs décennies.

**Dans cette période intermédiaire**, en toute responsabilité, il convient de trouver des solutions pour réduire l'impact des déchets et limiter leur enfouissement.

## Normes et contrôles

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Où vont être placés les capteurs de contrôle et à quelle distance ?”

*Une question (flyer)*

“Est-ce qu'il y aura des capteurs un peu plus loin que ceux installés sur le site d'Organom et de Bourg ?”

*Une question (flyer)*

“Que se passe-t-il en cas de dépassement ?”

*Une question (flyer)*

“Si les normes évoluent et qu'elles deviennent trop drastiques, l'exploitant retenu peut-il dénoncer le contrat ?”

*Un habitant (atelier 2)*

“Si la réglementation devient nettement plus drastique après l'ouverture, est-ce qu'il sera possible de réajuster cet équipement ?”

*Une habitante (atelier 3)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT


Le site de valorisation et de traitement de La Tienne dispose déjà de 120 contrôles de poussières, bruit et odeurs. L'État effectue également un suivi permanent, avec des inspections programmées et d'autres aléatoires, tandis que les services de la DREAL ont un accès direct aux installations.

Lors de la mise en service de la nouvelle chaufferie, des contrôles complémentaires viendront renforcer ces dispositifs déjà existants. L'installation de capteurs au-delà du site de La Tienne et de Bourg-en-Bresse pour mesurer les émissions de la chaufferie n'est pas encore précisée. Lors de l'atelier 3, **cette préoccupation a débouché sur la proposition d'un travail avec Atmo AURA** (association agréée de surveillance de la qualité de l'air) pour étudier l'opportunité de mise en place de ces capteurs. Dans le cadre de la future chaufferie, il est prévu un PC pour les services de la DREAL, leur permettant de suivre les mesures

d'émissions de la chaufferie et de bénéficier des alertes, sans « détournement » possible de la part de l'exploitant ou d'Organom. Indépendants et en prise directe sur le sujet des rejets, ces services de l'État peuvent constater si les valeurs réglementaires sont respectées ou s'il y a un dépassement.

Si la réglementation en matière d'émissions évolue après la mise en service de la chaufferie, le marché prévoit une obligation de mise en conformité de l'installation par l'industriel. C'est aussi pour cette raison que les industriels appliquent souvent les meilleures techniques disponibles en-dessous des seuils d'émissions, parce que la réglementation les y amène.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de l'équipement est porté par Organom, qui est responsable de la conformité vis-à-vis de la réglementation et qui assume l'investissement.

A large teal speech bubble graphic with a white border, pointing downwards. The text is centered within the bubble.

# LA PERTINENCE DU MODÈLE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Modularité et évolutivité Avenir

Enfouissement

# LA PERTINENCE DU MODÈLE FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Face aux préoccupations environnementales, la réduction des déchets est un enjeu majeur que de nombreux habitants du territoire ont souligné. Programmer la construction d'une chaufferie constitue un engagement fort pour les élus d'Organom, à la lumière des enjeux. C'est aussi s'interroger sur la corrélation entre l'évolution des tonnages de déchets et la durée de vie d'un tel équipement.

Le bien-fondé de la chaufferie, au regard de l'investissement nécessaire et de son impact sur l'environnement a été présenté et débattu. Au-delà de ce projet, une réflexion plus globale sur les modes de consommation et les changements de comportement à l'échelle du territoire d'Organom a alimenté les échanges.

Ces questionnements ont été complétés par le devenir des déchets déjà enfouis, de leur composition, mais également des solutions à long terme pour répondre aux objectifs du « Zéro déchet enfoui » fixés par l'État et la Région.

## Modularité et évolutivité

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Si dans 10 ans, les performances de tri augmentent de 20 %, ou allez-vous chercher la matière manquante ? Comment votre étude anticipe cela pour les 10 ans ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

“ L'adoption d'une usine de production de chaleur à base de déchets ménagers perpétue un modèle industriel obsolète axé sur la surconsommation et la production de déchets. Nous devons plutôt privilégier des solutions axées sur la réduction des déchets à la source, la réutilisation. ”

*Un habitant (par mail)*

“ S'il n'y a plus de respect du tri, comment pourra-t-on gérer l'explosion des déchets ou à l'inverse la forte diminution ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Avec cet investissement de plusieurs millions d'euros, l'équipement va s'installer pour une vingtaine d'années, voire davantage. L'approvisionnement en combustible est dimensionné dans la durée. Une étude de gisement a été menée par rapport au territoire d'Organom, en prenant en considération une baisse de 10 à 15 % de la quan-

tité de déchets due à l'extension des consignes de tri. **Ce paramètre est compensé par l'augmentation de la démographie** dans un territoire très dynamique, avec une bonne attraction économique. Dans plus de 20 ans, la population passera de 340 000 habitants à 370 000 voire 400 000 habitants.

*...Suite page suivante*

**Le projet de chaufferie est un équipement intermédiaire, entre la production de déchets actuelle et le « zéro déchet ».** L'impact positif des actions de prévention (réduction des déchets, tri à la source...) en cas de diminution des tonnages a été pris en compte. L'étude de gisement a envisagé des scénarios de réduction « extrême » pour engager une prévision sur les 20 prochaines années. À ce jour, les études démontrent que les combustibles du territoire seront suffisants pour alimenter la chaufferie, avec un volume constant

de 27 500 tonnes dans les 10 prochaines années.

À l'inverse, le scénario d'une explosion du volume de déchets est peu probable. En effet, l'État impose à toutes les collectivités membres d'Organom, de mettre en place des dispositifs de tri. Le non-respect des consignes de tri par la population entraîne des mesures pénalisantes pour les collectivités. Le pouvoir législatif a ainsi mis en place des règles à suivre par les collectivités et donc, par voie de conséquence par les habitants, pour trier mieux et davantage.

## Avenir

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Par rapport à la gestion des poubelles jaunes, comment se fait-il que toutes les communes concernées n'aient pas le même raisonnement ? ”

*Une habitante (atelier 1)*

“ Plutôt que de promouvoir la décroissance et une transition vers des modes de vie durables, cette usine pourrait être perçue comme une excuse pour

maintenir des comportements irresponsables vis-à-vis de l'environnement. ”

*Un habitant (par mail)*

“ Le seul problème, c'est qu'on part dans une optique de réduction des déchets et on construit quelque chose qui a besoin des déchets. ”

*Un habitant (atelier 3)*

“ Le coût d'Ovade était d'environ 54 millions d'€, celui de cette chaufferie serait de plus de 30 millions d'€. Quel message envoyez-vous aux habitants qui trient déjà bien et qui devront dépenser une telle somme d'argent avec le risque de polluer un peu plus ? ”

*Un habitant (par mail)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Le coût du service de collecte en porte-à-porte est beaucoup plus élevé pour le citoyen, qu'un système de points d'apports volontaires. Pour autant, la responsabilité du citoyen est plus forte avec un bac individuel. Chaque territoire a ses logiques, qui viennent de sa géographie, du nombre d'habitants au km<sup>2</sup>, etc. **Pour tenter de coordonner les pratiques, Organom a lancé depuis 2022, un projet de territoire pour que tous les territoires adhérents partagent la même stratégie.** L'idée est aussi que les collectivités échangent sur leur façon d'assurer la collecte des ordures ménagères. La production de déchets est encore élevée sur le territoire, malgré une baisse de près de 25 % des ordures ménagères depuis 2010. Avec

l'aide des collectivités adhérentes d'Organom, différentes actions de sensibilisation du grand public ont été initiées pour favoriser la réparation et le réemploi, l'achat vrac ou encore le don d'objet plutôt que de jeter. Néanmoins, le changement de mentalité et de pratique prenant du temps, les effets de toutes ces mesures ne sont pas aussi rapides qu'escomptés. Il est du devoir des élus de trouver une solution de traitement des déchets dans ce temps intermédiaire. **C'est toute la complexité de cette période transitoire dans laquelle les élus comme les citoyens sont engagés pour la réduction des déchets, tout en ayant un dispositif industriel qui apporte des garanties.**

*...Suite page suivante*



À long terme, une adaptation progressive de la chaufferie vers un autre type de combustible que les déchets, comme la biomasse, sera possible pour alimenter le réseau de chaleur dans 20 ans. En termes de coûts, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) ne cesse d'augmenter d'années en années. Si, dès 2025, elle s'élèvera à 65 € par tonne de déchets enfouis, son augmentation pourrait se poursuivre pour s'aligner au montant moyen européen, de l'ordre

d'une centaine d'euros. En continuant d'enfouir le volume annuel reçu sur le Pôle de La Tienne, Organom verserait en 20 ans une somme correspondant sensiblement au montant d'investissement de la chaufferie. Le choix a donc été fait d'investir sur un projet vertueux qui produira de la chaleur pour les citoyens.

Par ailleurs, des subventions seront sollicitées auprès de l'ADEME, la Région, le Département et l'État qui accompagnent ce type de projets.

## Enfouissement

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Avec la nouvelle usine, il y aura moins de casiers et donc vous allez peut-être moins défricher ? ”

*Une habitante (atelier 2)*

“ Les déchets avec amiante sont-ils concernés par l'enfouissement ? ”

*Une habitante (atelier 3)*

“ Est-ce qu'aujourd'hui on est capable de penser qu'on pourra aller chercher toutes ces tonnes d'ordures pour à nouveau les retrier, les ressortir et les passer dans la consommation ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

L'objectif de la chaufferie consiste à réduire le stockage et l'enfouissement.

Dans ce nouveau contexte, les casiers se rempliront deux fois moins rapidement. Si toutes les politiques de prévention produisent leurs effets, la Région a fixé un objectif « zéro déchet enfoui » en 2030 dans le cadre de son schéma régional d'élimination des déchets.

À l'heure actuelle, Organom dispose d'une autorisation préfectorale annuelle à enfouir de 60 000 tonnes. Arrivée à échéance en 2026, cette autorisation sera revue à la baisse par les services de l'État. **Le projet de chaufferie, qui anticipe cette évolution, permet de diviser par deux l'enfouissement avec un volume de 30 000 tonnes enfouies.**

**Le site est habilité à recevoir de l'amiante liée et des gravats.** L'amiante est considérée comme un déchet inerte et dispose d'un casier dédié. Chaque année, environ 400 tonnes de plaques en fibrociment sont enfouies. C'est un casier étanche, comme pour les autres déchets, recouvert de gravats pour limiter le dégagement de poussières.

Actuellement près de trois millions de tonnes sont enfouies sur le Pôle de La Tienne. La reprise des déchets existants n'est pas à l'ordre du jour, car l'estimation faite démontre que l'énergie nécessaire pour trier à nouveau ces déchets enfouis serait supérieure à celle qui pourrait être récupérée.

A large teal speech bubble graphic with a white border, containing text. The bubble has a tail pointing downwards and to the left.

# LE RÔLE DE L'EXPLOITANT ET LA SÉCURITÉ DU DISPOSITIF

Relations Obligations Incidents

# LE RÔLE DE L'EXPLOITANT ET LA SÉCURITÉ DU DISPOSITIF

**Avant la mise en exploitation de la future chaufferie, des étapes importantes préparent la conformité de l'exploitation aux normes et définissent les différents niveaux de contrôles.**

Les obligations et le rôle de chaque instance de surveillance et de contrôles du site ont été présentés lors des ateliers, avec des questionnement autour de la sécurité du site.

## Relations

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“C'est quoi un marché global de performance ?”  
*Une intervenante (atelier 3)*

“Comment se passera la relation entre Organom et le futur exploitant ?”  
*Une intervenante (atelier 3)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Par un marché public, Organom doit sélectionner une entreprise pour construire et exploiter la chaufferie. Pour ce choix, il a défini, avec l'aide d'un bureau d'études, des règles et des critères pour la conception et l'exploitation. Ils constitueront par la suite des outils de management de l'industriel. Le rôle d'Organom est de rester toujours vigilant et le cas échéant, de sanctionner l'industriel retenu s'il ne respecte pas les critères et les performances du marché.

Présents dans les mêmes locaux, la relation entre Organom, en tant que service public, et l'exploitant industriel, sera directe et quotidienne. **Des réunions régulières de suivi seront organisées, avec un accès permanent en temps réel aux données de la chaufferie**, tant pour Organom que pour les services de l'État. Des pratiques qui s'inscrivent dans la continuité des relations déjà mises en place depuis plusieurs années par Organom sur ce site industriel.

## Obligations

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“Qui aura la responsabilité de la création du combustible ? J'ai davantage confiance en Organom qu'à une société X ou Y.”  
*Un habitant (atelier 1)*

“Quels seront les différents niveaux de contrôle ?”  
*Une intervenante (atelier 1)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Le marché global de performance a prévu de lier l'exploitation de l'usine Ovade et celle de la future chaufferie afin que la production du com-

bustible soit assumée par une seule et même entreprise et corresponde à la réglementation et au besoin de la chaufferie.

*...Suite page suivante*

**Pendant l'exploitation de l'équipement, trois niveaux de contrôle sont prévus.**

- **Organom**, en tant que titulaire de l'arrêté d'exploiter, met en place un dispositif de surveillance et de suivi en continu de l'exploitant et réalise 120 contrôles sur le site de La Tienne : eaux, poussières, bruit, odeurs...
- **Des bureaux d'études indépendants** pour la faune et la flore (suivi régulier par Biotope),

pour la qualité de l'air (Egis), pour l'eau (Abiolab), pour les sols (Valo Consult) et pour les gaz et poussières (Apave).

- **L'État**, avec un suivi permanent et des inspections programmées ou inopinées des services de la DREAL avec accès à la salle de contrôle.

## Incidents

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Dans le cadre de la conception de la chaufferie, existe-t-il un plan de prévention en cas d'incident ou de non-fonctionnement ? ”

*Un habitant (atelier 3)*

“ Par rapport à un éventuel risque d'incendie, qu'est-il prévu au niveau des interventions pour maîtriser l'incendie ? ”

*Un habitant (atelier 3)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Organom et le futur exploitant déposent un dossier pour l'obtention d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation. Ce document liste toutes les obligations pour anticiper les incidents, les pollutions, les nuisances et les dangers.

Outre un dispositif de surveillance et de suivi en continu des rejets, 24 h/24 et 7 jours/7, **le futur exploitant aura l'obligation d'informer dans les 24 heures de tout incident.** Avec l'installation d'un PC d'accès, les services de la DREAL peuvent suivre les mesures et bénéficier directement des alertes. En cas de problème, la chaufferie est rapidement mise à l'arrêt.

Pour la chaufferie, un système de défense incendie répondant à la réglementation et aux exigences des assureurs est prévu.

Il comprend des équipements de protection et de première intervention, comme un réseau d'incendie armé avec lance et extincteurs, canons pour protéger la fosse, systèmes de protection au niveau du pontier...). Des plans d'organisation interne déterminent également le mode opératoire sur le site en cas d'incidents, avec des tests chaque année et tous les trois ans.

A large teal speech bubble graphic with a white border, containing the main title and subtitle. The bubble has a tail pointing downwards and to the left.

# L'IMPACT DE LA CHAUFFERIE SUR SON ENVIRONNEMENT

Environnement | Santé

# L'IMPACT DE LA CHAUFFERIE SUR SON ENVIRONNEMENT

Toute combustion produit des émissions. Les chaufferies n'échappent pas à la règle. Les principaux rejets concernent les émissions de gaz après épuration. En tant qu'installation classée, le projet de chaufferie fera l'objet des nombreuses études techniques pour sa conception, ainsi que d'une étude d'impact, dont une étude de la faune et de la flore lors de la demande d'autorisation d'exploiter. Elle sera présentée également lors de l'enquête publique.

D'ores et déjà, dans le cadre du marché global de performance, le choix du futur concepteur et exploitant sera conditionné au respect le plus strict des normes en termes d'émissions. Lors des différents ateliers, des éléments détaillés sur les critères demandés et les seuils à respecter ont été présentés aux participants.

## Environnement

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Je trouve que l'étude d'impact ne semble pas apporter grand-chose. Les oiseaux disparaissent, et ce n'est pas vous qui allez en ramener. ”

*Une habitante (atelier 2)*

“ Il n'y a pas d'arbres sur l'espace où vous allez mettre la chaufferie. Il n'y a donc pas besoin d'en replanter. ”

*Une habitante (atelier 2)*

“ On ne sait pas du tout en 2028 où on en sera dans la biodiversité. On fait une étude d'impact aujourd'hui, et dans 5 ans ? Je ne comprends pas l'utilité. ”

*Une habitante (atelier 2)*

“ Qu'en pense France Nature Environnement ? ”

*Une habitante (atelier 2)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

L'étude d'impact a pour but d'évaluer les impacts possibles du projet de construction et d'exploitation et de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation. Quand un dossier d'installation classée est déposé, tous les services de l'État sont interrogés : l'ARS (Agence Régionale de la Santé) sur l'aspect sanitaire, l'OFB (Office Français de la Biodiversité) sur la biodiversité, les services de secours et d'incendie pour le risque incendie, la DREAL pour le risque industriel.

En 2011, lors du projet d'installation de l'unité de méthanisation et de l'extension de casiers d'enfouissement qui ont généré du défrichage sur le Pôle de La Tienne, **des mesures compensatoires ont été mises en œuvre pour une quarantaine d'années**. Le projet pourra être soumis à d'autres mesures qui s'ajouteront à celles déjà mises en œuvre sur le site. Dans un premier temps, l'étude d'impact réalise un inventaire de l'état actuel. Dans le projet

*...Suite page suivante*

qui sera réalisé, il n'y aura pas de déboisement. **Des engagements seront à fournir**, comme l'impose la réglementation, avec un suivi périodique et des contrôles effectués par les services de l'État.

France Nature Environnement (FNE) est un prestataire d'Organom depuis plusieurs années,

qui apporte son expertise et participe au programme de mesures compensatoires. Un travail est en cours avec FNE et également avec d'autres associations environnementales au sujet du projet de chaufferie. Plusieurs réunions d'échanges organisées par Organom ont permis de présenter le projet et de recueillir les remarques et les attentes.

## Santé

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Combien existe-t-il de chaufferie de ce type en France ? Cela pourrait donner une idée de ce qu'elle pourrait rejeter ? ”  
*Une habitante (atelier 2)*

“ A-t-on des rapports sur les chaufferies existantes et l'impact sur l'environnement ? ”  
*Un habitant (atelier 2)*

“ On parle d'impact et notamment pour la faune et la flore. Qu'en est-il de la population humaine ? ”  
*Un habitant (atelier 2)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Les projets actuels de chaufferie de ce type en France concernent plutôt des industriels, gros consommateurs d'énergie, toute l'année et de façon régulière.

L'originalité du projet de Bourg-en-Bresse/Viriat, c'est un partenariat entre deux collectivités : Grand Bourg Agglomération et Organom, avec **un besoin d'un réseau de chaleur pour les habitants et les services publics et la recherche d'une solution pour réduire l'enfouissement. C'est la conjugaison de ces deux contextes qui rend le projet envisageable. Il s'agit donc d'un projet à long terme pour 20 ans.** Les équipements de traitement de fumées sont éprouvés. Les retours d'expérience concernent des chaufferies en France, mais aussi à l'échelle européenne. Les mesures d'émissions sont faibles en rapport avec la nature du déchet, qui est trié et préparé en amont et qui permet de réduire les émissions.

Une chaufferie présente une garantie en amont sur le combustible qui sera introduit et donc sur la maîtrise de ses rejets.

**Une évaluation des risques sanitaires sera faite, sur la base des études réalisées par la suite pour la chaufferie** lors de la définition du projet de conception. Elle comprendra une approche plus détaillée des rejets, en fonction des réglementations et des seuils réglementaires. Cette évaluation des risques sanitaires par rapport aux populations présentes sera modélisée et utilisée par des bureaux d'études spécialisés. Les résultats des études seront comparés aux seuils fixés par l'OMS. **Si la modélisation démontre qu'il y a un risque de dépassement des seuils de l'OMS, le projet sera retravaillé pour abaisser ces retombées.**

A large teal speech bubble graphic with a white tail pointing downwards and to the left. Inside the bubble, the title and keywords are centered.

# LE RÉSEAU DE CHALEUR ET SON RENDEMENT

Réseau | Performance | Saisonnalité



# LE RÉSEAU DE CHALEUR ET SON RENDEMENT

**Le réseau actuel urbain dessert des particuliers, des copropriétés, des services publics et potentiellement des industriels. Demain, la priorité du projet de réseau de chaleur relié à la future chaufferie est de fournir un service public d'énergie.**

La première étape du projet a consisté à identifier les volumes potentiels de consommation et de les rapprocher de la capacité de production de chaleur de la future chaufferie.

Lors de la concertation préalable, les échanges ont principalement concerné l'installation du réseau, son raccordement aux réseaux déjà existants et la capacité de production énergétique, face à la variation saisonnière des besoins.

## Réseau

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Par où va passer le réseau de chaleur pour aller de La Tienne au réseau de chaleur de Bourg-en-Bresse et à l'hôpital Fleyriat ? ”  
*Un habitant (par mail)*

“ Comment et sous quelle forme sera transportée l'énergie produite par la chaufferie ? ”  
*Une habitante (mail)*

“ Le réseau de chaleur ne fait pas partie de la zone d'étude faune flore de la chaufferie ? ”  
*Une habitante (atelier 2)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

La chaufferie de La Tienne sera reliée aux deux réseaux existants à Bourg-en-Bresse, du quartier du Pont-des-chèvres et de la Vinaigrerie, via la création d'un nouveau réseau complémentaire. Il desservira toute la partie nord avec la zone commerciale de Cap Émeraude, puis le Centre Psychothérapique de l'Ain, la zone Cenord pour aller jusqu'à l'hôpital Fleyriat sur Viriat. L'objectif est de développer les réseaux existants et de créer de nouveaux réseaux permettant d'alimenter des entreprises, des services en chaleur de récupération. Tous ces clients potentiels sont intéressés par un raccordement au réseau de chaleur car ils bénéficient pour la plupart d'un chauffage

au gaz et sont concernés par des obligations de sobriété énergétique et d'utilisation d'énergie renouvelable.

Le transport de l'eau chaude se fera par des canalisations enterrées sous les voiries ou trottoirs existants. Ces canalisations sont calorifugées (c'est-à-dire entourées d'un isolant) pour éviter au maximum la diminution de la température de l'eau au cours du trajet. Le sol agit également comme isolant naturel autour des tuyaux.

Une étude faune flore spécifique a été lancée sur le tracé du réseau de chaleur, en sachant que le réseau s'installe sous une voirie existante, et donc

*...Suite page suivante*

pas dans des milieux naturels. Cette étude est en cours, avec des enjeux uniquement pour les chantiers et essentiellement sur le chemin de la Serpoyère. L'arrivée de véhicules, le creusement de tranchées, les zones de vie des chantiers et les zones de dépôt des matériaux, peuvent avoir des impacts. L'étude faune flore s'assurera notamment de la saison à laquelle il serait le plus

intéressant d'intervenir pour éviter par exemple la période de reproduction des oiseaux impactée par du bruit lié aux travaux. L'étude est réalisée par le même bureau d'études que pour la chaufferie, ce qui lui permet d'avoir la vue générale du projet.

## Performance

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Lors du transport de l'eau chaude, n'y aura-t-il pas une perte importante de calories ? ”  
*Un habitant (atelier ?)*

“ La chaleur produite étant acheminée jusqu'à Bourg, quelle sera la perte de chaleur ? ”  
*Un habitant (par mail)*

“ Pour l'hôpital Fleyriat, est-ce une économie par rapport à la dépense actuelle de chauffage ? ”  
*Une habitante (atelier 3)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

L'eau chaude dans les réseaux existants circule sous pression et les pertes sur un réseau de chaleur de cette nature sont de 1°C par km. La chaleur sortant à 109°C du site de la chaufferie, **elle sera encore à une température très élevée en arrivant dans le réseau de l'ASSURC** (Association des Utilisateurs du Réseau de Chauffage Urbain).

Les chaufferies biomasse déjà présentes sur le territoire seront toujours en fonctionnement,

l'objectif étant de raccorder de nouveaux abonnés sur le territoire, s'ils le demandent, tels que les hôpitaux/cliniques, des lycées, le centre pénitentiaire, etc.

**La solution du réseau de chaleur présente un intérêt financier pour de nouveaux abonnés dans le cadre d'un mix énergétique.** Elle assure une stabilité tarifaire, sans subir les spéculations du marché ou les contextes géopolitiques.

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ La chaufferie ne va pas tourner toute l’année ? ”

*Un habitant (atelier 2)*

“ La valorisation de la chaufferie est-elle uniquement sur le chauffage urbain. Quid de l’installation les mois sans chauffage ? ”

*Un habitant (par mail)*

“ À la belle saison, les besoins de chauffage sont moindres. Est-ce que les deux autres chaufferies de Bourg-en-Bresse vont diminuer, pour laisser celle de La Tienne tourner complètement ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

La chaufferie CSR fonctionnera toute l’année sur le principe de la cogénération, avec la production de chaleur en priorité et aussi d’électricité.

L’énergie produite par la future chaufferie sera prioritairement injectée dans le réseau de chaleur de Grand Bourg Agglomération. Cette chaleur sera utilisée toute l’année pour couvrir les besoins en eau chaude sanitaire des abonnés du réseau.

Grâce à la présence d’un groupe turbo-alternateur, de l’électricité sera également produite *in situ* et permettra d’alimenter les équipements industriels présents sur le Pôle de La Tienne (usine Ovade, bâtiment administratif...). La production d’électricité sera plus importante en été qu’en hiver, puisqu’elle prendra le dessus sur la production de chaleur.

Le cas échéant, le surplus généré sera envoyé dans le réseau électrique et racheté par les fournisseurs d’énergie.

En été et en hiver, la consommation sera différente. Le réseau de chaleur alimente le chauffage, principalement à l’automne et en hiver et l’eau chaude sanitaire, toute l’année. La loi qui régit le fonctionnement des chaufferies prévoit une production de chaleur à 70 % en hiver. En été, cette valorisation de la chaleur est ramenée à 30 %, pour tenir compte des besoins. Le reste est transformé en électricité. Pour certains gros consommateurs de chaleur en hiver et de froid en été, **une des hypothèses consiste à proposer des dispositifs complémentaires, qui transforment la chaleur en froid.**

Dans cette phase de concertation préalable très en amont du projet, les choix techniques répondant aux exigences d’Organom ne sont pas encore arrêtés. Ils dépendront des entreprises retenues pour effectuer les travaux.

A large teal speech bubble graphic with a white border, containing the title and subtitle. The bubble has a tail pointing downwards and to the left.

# LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET L'INFORMATION DES RIVERAINS

Riverains | Circulation | Élus

# LE SUIVI DE L'EXPLOITATION ET L'INFORMATION DES RIVERAINS

**Le projet de chaufferie soulève la question du dispositif d'information et de communication, avec les riverains et au-delà des associations et de tous les partenaires impliqués dans le projet.**

De nouvelles instances d'échanges ont été proposées aux participants de l'atelier 3.

Elles s'inscrivent dans la continuité des dispositifs déjà existants, tout en apportant une vision plus large et en créant davantage d'interactions.

## Riverains

### LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Vous parlez d'échanges avec les associations environnementales. De quoi s'agit-il ? ”  
*Un habitant (atelier 3)*

“ Je pense qu'il est utile de souscrire à la mise en place d'un observatoire de suivi. ”  
*Un habitant (atelier 3)*

### LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

La chaufferie va s'implanter sur un site ayant déjà des habitudes d'information et de communication. Des échanges ont lieu régulièrement avec les acteurs locaux et des partenariats ont été noués avec les associations locales. Depuis un an et demi, un groupe de travail a été constitué autour des questions environnementales. Il regroupe « France Nature Environnement », « Bresse énergie citoyenne » et « Bourg Nature Environnement ». **Le projet de la chaufferie pourra être le prétexte à des dispositifs d'information et de communication renforcés.**

Le Pôle de La Tienne dispose d'un observatoire des odeurs. Profitant du projet d'une chaufferie, **la proposition présentée lors de l'atelier 3 serait d'envisager un observatoire de suivi du fonctionnement du site, pour les riverains et**

**accessible sur inscription.** Se substituant à l'observatoire des odeurs, cette nouvelle instance de concertation aborderait, dans une discussion permanente, des thèmes larges concernant l'ensemble des activités du Pôle de La Tienne.

Par ailleurs, pour répondre à des demandes exprimées régulièrement, **le protocole de signalement réservé aux riverains a été remplacé par un service plus large, organisé par Atmo.** Cette plateforme, appelée « Signalaïr », a une dimension de service public. Toute personne peut à l'instant T signaler un problème et apporter une observation. L'objectif serait de pouvoir agréger des données à ce dispositif plus global, avec une communication interactive entre Organom et Atmo.

## LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Depuis que le Pôle de La Tienne existe, le transport est quotidien chemin de Tanvol, alors qu’il existe des restrictions de tonnages. ”

*Un habitant (atelier 3)*

“ Pour le projet de chaufferie, avez-vous tenu compte du bruit des véhicules qui viendront chercher les mâchefers ? ”

*Un habitant (atelier 1)*

## LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Chaque année, 120 apporteurs de déchets utilisent le site d’enfouissement. Tous, entreprises, collectivités, artisans, professionnels du déchet ont été destinataires d’un courrier de la part d’Organom pour un rappel des règles de circulation à l’intérieur, et surtout à l’extérieur du site. Même si ce n’est pas dans ses attributions, Organom agit pour limiter au maximum l’impact de la circulation en proximité du site de La Tienne. **La vigilance des riverains est appelée pour signaler tout manquement aux règles de circulation établies.**

Au total, **les estimations évaluent à un nombre de trois camions supplémentaires (mâchefers et résidus d’épuration des fumées) qui sortiront de La Tienne par semaine.** Pour alimenter la chaufferie, les 26 000 tonnes de déchets proviendront directement de l’usine OVADE présente sur le site de La Tienne, et ne généreront donc pas de transport supplémentaire.

Ces camions, qui sortiront du Pôle, emprunteront directement l’autoroute depuis l’entrée située à proximité du site de La Tienne.

## Élus

## LES PARTICIPANTS ONT DIT

“ Au niveau de la communication, quels sont les élus convoqués au comité syndical d’Organom ? ”

*Une habitante (atelier 3)*

“ Est-ce que les élus sont nombreux à participer au conseil syndical ? ”

*Un habitant (atelier 3)*

## LES PORTEURS DE PROJET RÉPONDENT

Le comité syndical est composé de 37 élus issus, des 9 intercommunalités membres d’Organom. Le nombre d’élus qui siègent au Comité syndical dépend de la taille de l’intercommunalité et de sa population. Chaque collectivité nomme des représentants de sa collectivité. Instances décisionnelles pour la vie au quotidien du syndicat,

les comités syndicaux se réunissent entre 4 et 5 fois par an.

**Pour fonctionner et prendre des décisions, la présence de 21 élus au minimum est obligatoire à chaque comité syndical.**



Organom • Grand Bourg Agglomération

# CONCERTATION PRÉALABLE **BILAN**

Création d'une chaufferie à La Tienne  
et d'un réseau de chaleur

PLUS D'INFO  
sur [organom.fr](http://organom.fr) et sur [grandbourg.fr](http://grandbourg.fr)

  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

  
AGGLOMÉRATION